

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



LA GRAVE - LA MEIJE

**Délibération du Conseil Municipal
N°2020-032
AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS
DE PAIEMENT (AP/CP) 2020
PROGRAMME DES FONTAINES**

Séance du : 21 juillet 2020

Date de convocation : 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt et un juillet, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre PIC.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Nombre de votes : 11

Présents : Jean-Pierre PIC, Sylvie MATHON, Philippe SIONNET, Alain FAUST, Per ONOL LANG, Stéphane FERRIER, Michel PIQUEMAL, Anthony SIONNET, Hervé GILBERT, Roland JACOB

Pouvoir : Nathalie FERRIER à Philippe SIONNET

Secrétaire de séance élu : Roland JACOB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la nomenclature M 14,**Vu** la délibération du 21 juillet 2020 sur la mise en place des AP/CP

Le Maire propose de créer une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP), pour le projet « réhabilitation des fontaines patrimoniales et mise en valeur des fontaines de La Grave ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Dit qu'il est nécessaire de créer les Autorisations de Programme suivantes comme proposé en annexe pour le projet suivant : « Réhabilitation des fontaines patrimoniales et mise en valeur des fontaines de La Grave »

Dit que les Crédits de Paiement 2020 seront inscrits dans le Budget Primitif 2020 du budget Général,

Autorise les reports des Crédits de Paiement sur N+1 automatiquement,

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

